



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire »

ZSC – FR2500085

*mise en œuvre du document d'objectifs et du document unique de gestion*

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est déroulé le 7 décembre 2021, à Saint-Pierre-Eglise, sous la présidence conjointe de Monsieur Olivier ROITEL, représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et de Madame Lise CORVEZ, représentant la sous-Préfète de Cherbourg.

### Liste des membres présents :

- . Nicole BELLIOU DELACOUR, Mairie de Fermanville, Maire
- . Françoise BERTRAND, Mairie de Fermanville, 1er Adjoint au maire
- . Michel BONDET, Pêcheurs de loisirs en mer du val de Saire
- . Patrice CADIOU, représentant de la Fédération française d'étude et de sports sous-marin
- . Lise CORVEZ, Sous-préfecture de Cherbourg, cheffe du bureau des actions interministérielles et de l'urbanisme
- . Claire COUVROT, Office français de la biodiversité, service civique
- . Daniel DENIS, Conseiller départemental Manche
- . Jacques DUBOIS, représentant de la société d'investissement et de développement pour cultures légumières de Normandie
- . Anne-Marie DUCHEMIN, représentante du Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN) et membre du CA de l'Association Cotentin Nature,
- . Pierre EMILE, représentant de l'Office du tourisme du Cotentin
- . Eliane ENQUEBECQ, représentante de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Manche
- . Lucie EYSSAUTIER, Conservatoire du littoral Normandie, stagiaire
- . Ludivine GABET, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, Garde du littoral
- . Thierry GERVAISE, Mairie de Maupertus, Maire
- . Jessica LAMBERT, DREAL Normandie, pôle mer et littoral
- . Dominique LEBRESNE, représentant de l'association ORCHIS
- . Didier LECOEUR, représentant du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE Cotentin)
- . Olga LEFEVRE PESTEL, DREAL Normandie, cheffe du service ressources naturelles
- . Philippe LEGRANCHE, Association Plongeurs Naturalistes Normand, Président

- . Anne-Marie LEPETIT, ORCHIS, Présidente
- . Richard LETERRIER, Mairie de Vicq-sur-Mer, Maire
- . Régis LEYMARIE, Conservatoire du littoral Normandie, Délégué adjoint Normandie
- . Pierrick LIZOT, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, responsable technique
- . Mélanie MARTEAU, représentante du Groupe mammalogique normand
- . Gérard MAUGER, représentant du Groupe d'étude des cétacés du Cotentin
- . Jean-Michel MERCIER, représentant de la Fédération française d'étude et de sports sous-marin
- . Anna MILESI, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM-50) - Délégation à la mer et au littoral (DML), Délégation Territoriale Nord
- . Edouard MINAYO, représentant de la Fédération française d'étude et de sports sous-marin
- . Adèle MOISAN, Direction Inter-régionale de la Mer - Manche Est - Mer du Nord, MICO
- . Sophie PONCET, Office français de la biodiversité-DFM, opératrice Natura 2000
- . Emmanuelle POULAIN, représentante du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
- . Régis PURENNE, représentant du Groupe Ornithologique Normand
- . Edith QUINCE, présidente du Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)
- . Jocelyne RAMOND, Pêcheurs de loisirs en mer du val de Saire
- . Isabelle RAUSS, Conservatoire du littoral Normandie et Syndicat Mixte Littoral Normand, opératrice Natura 2000
- . Christian RENOUF, Association Fermanville Environnement, Président
- . Olivier ROITEL, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Division « Action de l'Etat en mer », Chef du bureau « Environnement marin – Gouvernance des espaces maritimes»
- . Muriel SICARD, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, opératrice Natura 2000
- . Christiane TINCELIN, Mairie de Barfleur, Adjointe au maire
- . Charly VASSAL, représentant de l'AS Tourlaville-Athlétisme
- . Marie-Laure VILGRAIN, Association Fermanville Environnement, Secrétaire
- . Jean-Luc MATELOT, Mairie de Gatteville-Phare, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

#### Listes des membres excusés :

- . Christophe AULERT, Office français de la biodiversité, DFM
- . Gérard BAMAS, Association de Chasse Maritime - Nord cotentin
- . Gérard DEBOUT, Groupe ornithologique normand
- . David GUERIN, président de la fédération de chasse de la Manche
- . Yann Joncourt, Agence de l'eau Seine Normandie
- . Thomas LANGEVIN, Communauté d'agglomérations Le Cotentin
- . Andréa LEMOINE, Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Lacustres
- . Hélène MICHAUD, Office Français de la biodiversité, DR Normandie
- . Bénédicte RIQUET, Chambre des métiers et de l'artisanat
- . Manuel SAVARY, Comité régional de conchyliculture
- . Laurent VATTIER, Direction départementale des territoires et de la mer - Manche (DDTM-50)

#### Autres personnes présentes :

- . Arnaud D'ANDIGNE, représentant de la SCI des mares de Réthoville
- . Christine FOLLET, exploitante en culture marine
- . Fabien MANCEL, représentant de l'Etablissement public foncier de Normandie
- . Jérôme ROUSSEY, représentant de la SCI des mares de Réthoville

## Ordre du jour

1. Accueil
2. Animation des documents d'objectifs et unique de gestion et perspectives
  - a. suivis patrimoniaux
  - b. suivis et gestion des usages
  - c. interface terre-mer et adaptation au changement climatique
  - d. communication/sensibilisation
3. Prochaines échéances
4. Questions diverses

### 1. Accueil

Madame Lise CORVEZ, *sous-préfecture de Cherbourg*, accueille les participants et rappelle le protocole sanitaire à respecter pendant la séance (gel à disposition, port du masque obligatoire y compris pour les personnes vaccinées, distanciation). Elle remercie M. Daniel DENIS pour la mise à disposition gratuite de la salle du pôle de proximité. Elle indique que la réunion a pour objectif de faire un point d'étape sur la mise en œuvre opérationnelle des documents d'objectifs et unique de gestion du site, afin de maintenir une dynamique avec les parties prenantes locales et d'échanger sur l'évolution du territoire.

Monsieur Olivier ROITEL, *Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord*, explique le mode de gouvernance du site en indiquant que compte tenu de son caractère mixte (terrestre et marin) majoritairement marin, le comité de pilotage est co-présidé par le préfet de département et par le préfet maritime, conformément au code de l'environnement. Il précise l'ordre du jour sur la base du diaporama projeté et indique que les animatrices Natura 2000 Sophie PONCET de l'Office Français de la Biodiversité, Isabelle RAUSS du Syndicat Mixte Littoral Normand, également référente du secteur pour le Conservatoire du littoral, et Ludivine GABET du SYMEL resitueront brièvement le site et ses enjeux et objectifs de conservation. Elles présenteront quelques actions illustrées et perspectives des documents de gestion, structurées en plusieurs parties (le suivi patrimonial, le suivi et gestion des usages, l'accompagnement et évolution sur le territoire, la communication/sensibilisation). Des temps d'échanges et des témoignages sont prévus pour chacune des parties.

Madame Olga LEFEVRE PESTEL, *DREAL Normandie*, rappelle l'investissement de la DREAL sur la mise en œuvre de « Natura 2000 en mer » pour le compte des préfets compétents depuis de très nombreuses années, les sites Natura 2000 constituant des réservoirs de biodiversité. Elle indique qu'il est important de doter chaque aire marine protégée d'un document d'objectifs opérationnel puis de le mettre en œuvre. Cette priorité est rappelée dans la stratégie nationale des aires protégées qui couvre à la fois les milieux terrestres et maritimes. Cette démarche permet une approche intégrée du patrimoine naturel et des usages pour préserver la biodiversité dans un contexte de vulnérabilité des sites liée au changement climatique. La réunion a donc toute son importance. Sur la base du diaporama projeté, elle rappelle la démarche débutée en 2014 et ayant abouti en 2017 à la concrétisation d'un « document unique de gestion » (DUG) de 4 tomes, cumulant les contenus d'un document d'objectifs (Docob) et d'un plan de gestion du Conservatoire du littoral, celui-ci portant sur la partie terrestre et l'estran du site Natura 2000 et sur le périmètre d'intervention exclusivement terrestre du Conservatoire du littoral. La partie marine fait l'objet d'un docob comportant 4 tomes. *cf. présentation*

Monsieur Régis LEYMARIE, *Conservatoire du littoral/ Syndicat Mixte Littoral Normand*, précise que depuis le COPIL d'il y a 4 ans, date de validation du Document Unique de Gestion (DUG), plusieurs réunions et rencontres ont été menées sur le terrain. Il remercie tous les participants investis et

notamment le SyMEL, gestionnaire du domaine du Conservatoire du littoral et présent localement sur site avec deux gardes du littoral sur ce secteur. Le travail mené sur l'interface terre-mer est important au regard des enjeux qui y sont présents et permet l'adéquation des politiques publiques aux défis de l'avenir, comme le montrent par exemple les érosions sur le littoral de la commune de Vicq sur mer.

## **2. Présentation de l'animation des documents d'objectifs et unique de gestion et perspectives**

Par Isabelle RAUSS (*Conservatoire du littoral/ SMLN, opératrice Natura 2000*), Sophie PONCET (*OFB, opératrice Natura 2000*), et Ludivine GABET (*SyMEL, garde gestionnaire du littoral*).

Il est rappelé brièvement la localisation du site, ses enjeux et objectifs de conservation. Le bilan de la mise en œuvre des actions du plan opérationnel des documents d'objectifs et unique de gestion au cours des 4 dernières années est présenté. *cf diaporama*.

### **a. Suivis patrimoniaux**

Isabelle RAUSS (*Conservatoire du littoral/ SMLN, opératrice Natura 2000*), Sophie PONCET (*OFB, opératrice Natura 2000*), Ludivine GABET (*SyMEL, garde gestionnaire du littoral*) et Mélanie MARTEAU (GMN) présentent plusieurs actions réalisées sur le site. Le suivi des mammifères marins est réalisé via des observations du GECC et les sciences participatives pour les cétacés et via celles du GMN pour les phoques. Le suivi des herbiers de zostères marines de l'Anse du Vicq via un contrat marin Natura 2000 est porté par le GEMEL et les PNN, en lien avec l'OFB pour évaluer l'état de conservation de l'habitat. L'état des lieux des chiroptères dans les landes vise à préserver les zones de quiétude et aménager les blockhaus via un contrat Natura 2000 porté par le GMN en lien avec le SMLN/Conservatoire et le SyMEL. Le SyMEL présente l'étude sur les prairies menée avec le Conservatoire Botanique de Brest. Elle vise à identifier les cortèges d'espèces et leur état de conservation dans les prairies du Val de Saire puis à évaluer les possibilités de restauration. Le SyMEL présente également le suivi des batraciens réalisé dans les mares entre Fermanville et Gatteville-le-phare et les perspectives d'évolution dans un milieu côtier en mutation. *cf diaporama*.

### **Echanges :**

Emmanuelle POULAIN, *Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie* : Pour les prairies de fauches indiquées comme étant non restaurables, est-ce parce qu'elles sont trop évoluées ou est-ce à cause de l'homme ? Quels sont les critères utilisés pour départager le caractère restaurable/non restaurable?

Ludivine GABET, *SyMEL* : Ces prairies maigres de fauche sont notées comme non restaurables si elles s'éloignent beaucoup de la typicité des végétations et de la structure attachées à ces prairies particulières. Leur évolution n'est plus réversible. Une catégorisation et les critères sont décrits dans une étude menée par le SyMEL avec les agriculteurs pour revoir leur cahier des charges et la possibilité de restauration. Elle est présentée dans la suite de l'exposé e.

Eliane ENQUEBECQ, *Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Manche* : Qu'en est-il des dix mesures agricoles du document unique de gestion? Et que répondre aux agriculteurs qui se plaignent d'une trop grande humidité de certains terrains qui les empêche de faucher ou qui cause des maladies au bétail?

Isabelle RAUSS, *Conservatoire/SMLN*, propose de noter la question, et d'y répondre après la présentation des prochains sujets qui abordent ces thématiques.

## **b. Suivis et gestion des usages**

Présentation par Isabelle RAUSS (*Conservatoire du littoral, SMLN, opératrice Natura 2000*), Sophie PONCET (*OFB, opératrice Natura 2000*), Ludivine GABET (*SyMEL, garde gestionnaire du littoral*) et Didier LECOEUR (*CPIE de Lessay*). Le SyMEL évoque le travail mené sur les questions cynégétiques et les conclusions sur les secteurs et périodes de chasse au gibier d'eau qui ont été adoptés après plusieurs groupes de travail et le comité de gestion thématique du 11 juin 2019. Le SyMEL présente également l'étude menée sur le domaine Conservatoire qui vise à proposer des cahiers des charges en adéquation avec la préservation des espaces naturels et le maintien de la rentabilité de l'exploitation agricole dans un contexte d'évolution du littoral. Le SMLN/Conservatoire évoque ensuite à deux voix avec le CPIE les premiers comptages nationaux liés à la pêche à pied effectués sur le site. Et enfin sont présentées par le SMLN/Conservatoire les actions réalisées et envisagées pour répondre à la difficulté d'accéder à la mer sous les effets des fortes érosions côtières et assurer une mise en sécurité (travaux et réflexion en groupes de travail). *cf diaporama*.

M. ROITEL passe la parole à la salle pour d'éventuelles questions sur les usages.

### **Echanges :**

Christiane TINCELIN, *première adjointe à la commune de Barfleur* : Quelles sont les incidences du projet de développement des sentiers de grande randonnée ? Autre question sur les travaux prévus pour les installations d'éoliennes en mer : Quelles incidences sont attendues sur le littoral (circulation de véhicules, etc.) ?

Ludivine GABET, *SyMEL* : Les sentiers ont été étudiés par rapport aux milieux naturels, leur fréquentation et leur sensibilité et aux évolutions liées au changement climatique.

Régis LEYMARIE, *Conservatoire/SMLN* : Dans moins de cinq ans, il faudra en effet prévoir des sentiers alternatifs sur les coteaux et également envisager des sentiers à marée haute/basse en dehors de la zone littorale et non submersibles. Des réflexions sont en cours, un COPIL a d'ailleurs eu lieu la semaine dernière sur ce sujet.

Monsieur Olivier ROITEL, *Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord* : En réponse à la question sur les installations éoliennes, il indique que les questions environnementales sont prises très au sérieux. L'Etat a lancé des études environnementales en amont de ces projets et les campagnes d'acquisition de données ont déjà commencé. Dans le périmètre concerné se déroulent des études géotechniques et sur la biodiversité, notamment avifaune, mammifères marins et chiroptères. Il est prévu d'évaluer l'influence des travaux et de l'exploitation des fermes éoliennes sur un temps long selon un gradient géographique : dans et autour des sites, des transects sont prospectés par avion et navire. Le projet ne pénètre pas dans le périmètre du site N2000. Il est prévu pour la zone de raccordement des procédures selon la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) pour pouvoir concilier les enjeux environnementaux et les activités humaines.

## **c. Interface terre-mer et adaptation au changement climatique**

Isabelle RAUSS (*Conservatoire, SMLN*) et Ludivine GABET (*SyMEL*) rappellent tour à tour les grandes orientations du DUG et les outils d'aide à la décision utilisés par les services de l'Etat et acteurs locaux pour répondre à la mobilité du trait de côte et aux érosions. Cela est illustré par plusieurs sujets.

Sur le site de Fréval (commune de Fermanville), des opérations d'adaptation fondées sur la nature pour des territoires résilients sont réalisées via un appel à projet de l'Etat dont le Conservatoire a été lauréat. Le SyMEL présente le suivi de chantier pour les nouveaux cheminements et la mise en défens du cordon dunaire sur le site. La renaturation du cours se fera l'an prochain. Il faut noter la nécessaire concertation locale et la cohérence avec les réflexions à l'échelle plus large, notamment du département dès 2017 ou de la communauté de commune du Cotentin actuellement ou encore du Comité départemental de la randonnée pédestre.

D'autres démarches ont eu lieu ou sont prévues pour adapter le cheminement côtier. *cf diaporama*

Sous l'effet des dernières tempêtes, d'anciennes décharges communales localisées dans les dunes sont mises à nu. Pour éviter la pollution du milieu marin, des opérations de confinement de ces décharges et plus particulièrement celle de Réthoville ont été réalisées en urgence. Par la suite, un travail de renaturation après dépollution devra être mis en œuvre. Un partenariat avec plusieurs acteurs s'est tissé afin d'élaborer une méthode adaptée pour résorber ces décharges et celles qui pourraient émerger dans le futur. C'est ainsi que des interventions seront menées en 2022 par l'EPFN, avec le soutien du Département, du Conservatoire et aussi du SyMEL, des communes et de la DDTM.

Les actions menées sont illustrées également par la gestion des nœuds fortement bousculés par les mouvements des sédiments côtiers et impactant les niveaux d'eau dans les marais arrière littoraux. Le schéma d'aide à la décision ne préconise aucun investissement lourd dans la mesure où la pérennité de l'ouvrage n'est pas envisageable, mais des entretiens sont possibles, à charge du pétitionnaire. La DDTM instruit ces demandes de travaux, telles que celle pour le nœud de Vrasville et suit également la dynamique des côtes au regard de la sécurité des biens et des personnes et de la limite entre espace terrestre et domaine public maritime. *cf diaporama*.

#### **Echanges :**

Anna MILESI, *Direction départementale des territoires et de la mer - Manche (DDTM-50)*, complète les informations en indiquant que ce secteur du Val de Saire et l'ensemble du site Natura 2000, est suivi par ses services avec attention, en particulier les porteurs de projets, travaux et ouvrages sur l'interface terre-mer. Le travail mené dans le cadre du Document Unique de Gestion (DUG) sert de support et a servi en particulier pour échanger avec la SCI sur le dimensionnement des entretiens des ouvrages et l'évacuation des anciens ouvrages. Cette démarche nécessite des données et un suivi drone est mené afin de caractériser les marais et leur évolution. Cela permettra de visualiser l'évolution de la maritimisation des marais et de répondre aux craintes des habitants également. La DDTM sera partie prenante dans les discussions d'accès à la mer et sur l'aménagement du territoire, en synergie avec le Conservatoire du littoral et les autres partenaires impliqués dans l'animation du DUG et de Natura 2000.

Fabien MANCEL, *Etablissement public foncier de Normandie*, indique que dans le programme pluriannuel de l'EPFN, le sujet du retrait du trait de côte est primordial et constitue un axe stratégique. Un recensement des décharges a été réalisé par la DDTM. Le site de Vicq-sur-mer avec ses cinq décharges a été retenu comme premier traitement à réaliser. Des études complémentaires sont à venir avec analyses de photographies historiques, ainsi que des sondages par pelle mécanique et échantillon de sol. L'objectif est de compléter les données sur les caractéristiques de la décharge et de bénéficier d'une étude économique pour savoir comment intervenir au mieux et à moindres frais. C'est un partenariat avec conventions entre le Conservatoire du littoral, la Région, l'EPFN et le Département.

Richard LETERRIER, *maire de Vicq-sur-mer*, précise que ces décharges ne sont plus exploitées depuis 40 ans. C'est un héritage des anciennes générations qui avaient pour habitude de mettre les déchets locaux dans des trous de bombes que le cantonnier brûlait ensuite. Pour le cas présenté ici, la mobilisation des entreprises pour les travaux a été rapide, en 3 semaines, malgré le confinement. M. LETERRIER tient à remercier le Conservatoire du littoral et le SyMEL, Mme NOUVEL (Conseillère départementale et Présidente du SyMEL) tout particulièrement pour cette prise en charge efficace.

Marie-Laure VILGRAIN, *association « Fermanville environnement »* : Qu'envisagez-vous pour l'entretien des nôt car c'est un problème récurrent ? Deux nôt sont restés obstrués par le sable après la tempête. Il n'y a eu intervention que lorsque la situation était devenue intolérable pour les riverains et les agriculteurs. Le sable revient à ces endroits. Quels sont vos projets ? Comment les chiffrez-vous ? Avec qui et comment ?

Régis LEYMARIE, *Conservatoire/SMLN*, répond que la question des nôt illustre bien la question d'adaptation qui est évoquée dans le Document Unique de Gestion, et la difficulté d'application de deux directives *a priori* contradictoires : la Directive-cadre sur l'Eau (DCE) qui suppose de laisser un franchissement possible par les poissons et la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF) qui a pour but de préserver les habitats. La trajectoire à long terme de ces marais est la maritimisation. L'érosion est tellement forte que les ouvrages sur sable sont déchaussés régulièrement. Le schéma d'aide à la décision dans le DUG envisage l'entretien courant des nôt mais des travaux lourds viendraient en contradiction avec la trajectoire et ne sont plus pris en charge par l'Agence de l'Eau, mais viendrait à la charge du pétitionnaire.

La trajectoire peut faire peur mais l'avenir des nôt est remis en cause par la montée du niveau des eaux et la salinisation. Les brèches vont s'accroître, les ouvrages à la mer d'évacuation des marais vont être endommagés, il faudra gérer des niveaux d'eau importants dans les marais. Il est nécessaire de travailler avec l'ensemble des partenaires sur ces évolutions. La question se pose de faire évoluer les usages face à ces érosions du trait de côte. Mais il faut prendre en compte également la sécurité des personnes et des biens et l'évolution du cadre réglementaire, de la fréquentation, des sentiers et chemins d'accès agricoles qui seront positionnés en rétro-littoral.

L'étude agricole réalisée par le SyMEL et l'étude menée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie ont pour but d'anticiper l'évolution de l'agriculture et d'accompagner la profession.

On ne maîtrise pas le changement climatique, on ne sait pas très bien comment cela va évoluer mais on sait que ces phénomènes vont devenir réguliers.

Eliane ENQUEBECQ, *Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Manche* : ne souhaite pas d'autres éléments de réponse à sa question posée en début de réunion.

Marie-Laure VILGRAIN, *association « Fermanville environnement »* : Peut-on s'attendre à la remontée des eaux sur les routes départementales ?

Régis LEYMARIE, *Conservatoire/SMLN* : On s'appuie sur les cartes de prévention des risques faites par les services de l'Etat, pour voir si des biens et personnes seraient impactés notamment par une rupture du cordon dunaire. Dans le schéma d'aide à la décision, on indique que l'on accompagne le phénomène, mais seulement s'il n'y a pas d'impacts sur des biens et des personnes. S'il y a un danger alors une intervention sera engagée. Dans la zone de Fréval par exemple, on dispose de la carte de

submersion et de risque : on accompagne le phénomène d'évolution en s'assurant qu'aucun bien ou personne n'est impacté.

#### **d. Communication/sensibilisation**

Isabelle RAUSS (*Conservatoire du littoral, SMLN*), Sophie PONCET (*OFB*), et Ludivine GABET (*SyMEL*) présentent différents outils de communication, synthétiques, vulgarisés et édités et disponibles sur internet, par exemple le document unique de gestion, partie terrestre et interface terre-mer. Certains d'entre eux évoquent des sujets plus ciblés, tels que l'adaptation à Fréval ou l'étude du SyMEL sur l'agriculture et la gestion partagée.

Des sorties de terrain sont organisées en particulier par le SyMEL. Cette présence sur site est un avantage indéniable pour assurer la compréhension des enjeux auprès des acteurs.

Les dossiers d'évaluation des incidences participent également à cette prise de conscience et les animateurs du site aident les demandeurs à le compléter.

Les équipes d'animation seront renforcées par la présence de Claire COUVRAT en service civique pour 8 mois à l'OFB, pour le porter à connaissance de la charte Natura 2000 auprès des acteurs locaux

Par ailleurs, des outils connectés comme "Nav&Co" et "C mon Spot" permettront de mieux connaître les enjeux environnementaux marins et côtiers. *cf diaporama.*

**Echanges :** aucune question

### **3. Prochaines échéances :**

Isabelle RAUSS (*Conservatoire, SMLN*), Sophie PONCET (*OFB*), et Ludivine GABET (*SyMEL*) résumant les prochaines échéances à court terme, à moyen terme et annoncent le prochain COPIL dans 4 ans et d'ici là l'organisation de comités de gestion et groupes de travail thématiques. *cf présentation des diapositives.*

### **4. Questions diverses :**

Christiane TINCELIN, *première adjointe à la commune de Barfleur* : On envisage de mettre quelques mouillages pour les bateaux de plaisance derrière l'église. Est-ce possible ? Auprès de qui s'adresser ?

Anna MILESI, *DDTM*, répond que l'instruction est menée par la DDTM, en lien avec le demandeur. L'instruction se poursuit ensuite dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral, avec les services du préfet de département et la préfecture maritime. Un échange bilatéral sur ce dossier en fin de réunion est proposée à la commune dans un premier temps.

### **Conclusions :**

Monsieur Olivier ROITEL, *Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord*, insiste sur le fait que le travail réalisé ici est doublement capital pour le préfet maritime. En premier lieu au titre de ses fonctions de coordonnateur d'aire marine protégée, cette gouvernance dans un secteur particulièrement impacté par le changement climatique, permet de mieux connaître et d'élaborer des outils afin d'aller collectivement vers une gestion aménagée. Il indique que c'est une satisfaction



en tant que président du comité de pilotage. D'autre part, en tant que service instructeur sur certains dossiers, il précise qu'il faut noter que la concertation est efficace, facilitée parce que les personnes impliquées localement se connaissent. A ce titre, de nombreuses actions sont programmées d'ici le prochain comité de pilotage, il conviendra de les suivre avec attention au fur et à mesure de leur réalisation.

Il conclut en rappelant qu'un questionnaire sera diffusé par l'OFB en continuité de ce comité de pilotage. Il est demandé aux membres du CoPil de prendre le temps d'y répondre.

Madame Lise CORVEZ, *Sous-préfecture de Cherbourg*, remercie les opérateurs pour le travail exemplaire et les présentations illustrées. Elle est ravie de voir cette collaboration exemplaire. Elle clôture la séance en souhaitant une bonne soirée à tous.

La présentation projetée au cours de la séance sera téléchargeable aux adresses :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/node/566>

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands-11>